

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

Date convocation : le 27 janvier 2023

Date Conseil municipal : le 2 février 2023 à 18h00 en mairie de Belvédère

Séance ordinaire,

Membres convoqués : Paul BURRO, Jean-Paul DUHET, René LAURENTI, Alice POLIZZI (arrivée à 18h40), Christophe CASSI, Thierry GIACOMO, Paul LABALESTRA, Benjamin VIALE, Christian ANTON, Steve CARPENTIER, Olga LAURENTI, Marc LAURENTI, René-Pierre GUIGO, Max LAMBERT, Christian FARAUT.

Pouvoirs : Benjamin VIALE à Christophe CASSI, Max LAMBERT à Jean-Paul DUHET, Christian FARAUT à Paul BURRO.

Absent : Néant

QUORUM ATTEINT

Secrétaire de Séance : Marc LAURENTI.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal**
- 2- **SIVOM BRBV : Modifications statuts**
- 3- **Vente fond de commerce du Grand Capelet : Droit de préemption**
- 4- **Vente fond de commerce du Grand Capelet : Agrément du cessionnaire par le bailleur**
- 5- **Plantation d'arbres : Acceptation plan de financement**
- 6- **Canal du Moulin : Acceptation du plan de financement**
- 7- **Approbation contrat de maintenance « Toilettes sèches »**
- 8- **Renouvellement abonnement à la plateforme Marchés-sécurisés**
- 9- **Acquisition propriété Dufay**
- 10- **Questions diverses**

Début de séance : 18h05

1° Approbation compte-rendu du dernier Conseil municipal

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres présents s'il y a lieu d'émettre des remarques et/ou observations.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil municipal.
L'ensemble des membres approuve le compte-rendu du dernier Conseil municipal

2° SIVOM BRBV : Modifications statuts

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mars 1973 autorisant la création du Syndicat Intercommunal de la Route de Férisson ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 juin 2014 portant création du syndicat intercommunal de la Route de Férisson et changement de dénomination en SIVOM Belvédère-Roquebillière-La Bollène Vésubie ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2014 portant modification des statuts du SIVOM BRBV et notamment de son article 13 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 avril 2017 portant modification des statuts du SIVOM BRBV pour acter la compétence « création et gestion d'une crèche intercommunale » ;

Considérant que les communes de La Bollène Vésubie, Roquebillière, Belvédère, Saint Martin Vésubie, Venanson, Lantosque et Utelle souhaitent participer au projet de délocalisation de la crèche actuelle dans les locaux de l'ancien collège de Roquebillière, il est proposé :

- De modifier les statuts du Syndicat BRBV tels qu'annexé en l'étendant aux communes de Belvédère, Roquebillière, la Bollène Vésubie, Venanson, Saint Martin Vésubie, Lantosque et Utelle pour le dénommer SIVOM DE LA VESUBIE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal annexés à la présente délibération ;

3° Vente fond de commerce du Grand Capelet : Droit de préemption

- Considérant la faculté d'une commune à préempter un fond de commerce,
- Considérant le compromis de vente du fond entre la SARL GRIOT et Monsieur GUAVIN et Madame Klein,
- Considérant le prix de vente à 195 000 euros,

Dans le cadre de la vente du fond de commerce, une clause suspensive prévoit la purge par la collectivité de son droit de préemption.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité renonce à son droit de préemption.

4° Vente fond de commerce du Grand Capelet : Agrément du cessionnaire par le bailleur

- Considérant le compromis de vente du fond entre la SARL GRIOT et Monsieur GUAVIN et Madame Klein,

La commune en sa qualité de bailleur doit donner son accord dans le choix des repreneurs. En effet, une clause d'agrément oblige le locataire à obtenir l'accord du propriétaire avant toute cession. Cette clause permet au propriétaire d'accepter ou de refuser le candidat à l'acquisition du bail.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité accepte à l'unanimité les candidats à l'acquisition du bail.

5° Plantation d'arbres : Acceptation plan de financement

- Considérant le programme de reforestation réalisé dans le cadre de l'appel à projet « Label bas carbone »,
- Considérant qu'il convient de replanter 250 unités en remplacement celles qui n'ont pas pris lors de la plantation initiale,

<u>Montant du Projet</u>	<u>Financeurs</u>	<u>Montant de participation</u>	<u>Taux de participation</u>
11500 euros HT	Conseil Régional	4 600 euros	40%
	Conseil Départemental	4 600 euros	40%
	Autofinancement	2 300 euros	20%

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité décide à l'unanimité :

- **D'accepter les travaux de plantation envisagé**
- **D'accepter le plan de financement mentionné ci-dessus**
- **D'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des aides financières comme indiquées.**
- **D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.**

6° Canal du Moulin : Acceptation du plan de financement

Afin de compléter le financement des travaux de la phase 1 (le village) de la réhabilitation du canal du Moulin, il convient de solliciter l'aide financière du Département en complément de l'aide apportée par la fondation du patrimoine,

<u>Montant du Projet</u>	<u>Financeurs</u>	<u>Montant de participation</u>	<u>Taux de participation</u>
118 000 euros HT	Fondation du patrimoine	74 576 euros	63.20%
	Conseil Départemental	19 824 euros	16.80%
	Autofinancement	23 600 euros	20%

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement mentionné ci-dessus
- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des aides financières comme indiquées
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

7° Approbation contrat de maintenance « Toilettes sèches »

Ce point à l'ordre du jour est reporté.

8° Renouvellement abonnement à la plateforme Marchés-sécurisés

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal qu'il convient de renouveler notre abonnement à la plateforme marchés-sécurisés afin de nous assurer que l'ensemble de nos obligations liées à la dématérialisation des procédures de marchés publics soient respectées.

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité décide à l'unanimité de renouveler notre abonnement à la plateforme marchés sécurisés.

9° Acquisition propriété Dufay

- Considérant le courrier de monsieur DUFAY proposant à la commune d'acquiescer un local commercial et un local de type habitation pour un montant de 30 000 euros situés rue Victor Maurel
- Considérant la nécessité de préserver les locaux commerciaux dans notre commune,
- Considérant le plan de financement ci-dessous

<u>Montant du Projet</u>	<u>Financeurs</u>	<u>Montant de participation</u>	<u>Taux de participation</u>
30 000 euros HT	DETR	24 000 euros	80%
	Autofinancement	6 000 euros	20%

Après avoir ouï l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité décide à l'unanimité :

- D'accepter que la commune se porte acquéreur des locaux de monsieur DUFAY,
- D'accepter le plan de financement mentionné ci-dessus
- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des aides financières comme indiquées
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition envisagées.

10° Questions diverses

- Visite du Préfet en charge de la reconstruction

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal de la visite du Préfet PELLETIER le jeudi 9 mars 2023.

- Courriers de l'AMONT

Monsieur le Maire procède à la lecture de deux courriers de l'AMONT nous informant de leurs actions sur notre commune.

- Installation chèvrerie

Suite à l'installation de la chèvrerie sur des parcelles privées, monsieur le Maire informe son Conseil municipal qu'il a été destinataire de nombreux courriels d'un voisin se plaignant des nuisances occasionnées par cette installation.

Monsieur le Maire rappelle que cette installation a obtenu toutes les autorisations nécessaires et informe que la commune a accepté de faire partie d'une conciliation entre les parties réalisée par un conciliateur judiciaire.

- Courrier restaurant les Arcades

Monsieur le Maire lit le courrier relatif à une demande de diminution du loyer pour faire face à l'inflation de l'énergie.

Monsieur le Maire et le Conseil municipal décide de mener une étude sur la faisabilité financière qu'une aide à l'ensemble des commerces du village.

Le Maire
Raul BURRO



Fin de séance : 20h15